



## Compléments du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

*Mise à jour administrative et  
augmentation de tonnages*

*Dossier technique de réponse à la demande de  
compléments*

*Site SECAF-CHAMFRAY, Vougy (42)*

*Février 2024*

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>COMPLÉTUDE DU DOSSIER .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>ETUDE D'INCIDENCE .....</b>	<b>5</b>
2.1.	Origine des déchets .....	6
2.1.1.	Déchets non dangereux .....	6
2.1.2.	Déchets dangereux .....	7
2.2.	Déchets reçus et expédiés .....	7
2.2.1.	Déchets non dangereux .....	8
2.2.2.	Déchets dangereux .....	8
2.3.	Exutoires des déchets .....	9
2.3.1.	Déchets non dangereux .....	9
2.3.2.	Déchets dangereux .....	10
2.4.	Aspect eau .....	11
2.5.	Aspect bruit .....	17
<b>3.</b>	<b>ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>18</b>
3.1.	Fond et forme de l'étude de dangers .....	19
3.2.	Déchets .....	36
3.3.	Gestion des eaux du site .....	40
3.4.	Modélisation des flux thermiques .....	40

1. *Complétude du dossier*



**Demande de complément** : *Les éléments suivants manquent dans le dossier du pétitionnaire au regard des pièces à fournir dans un dossier d'autorisation environnementale selon l'article D181-15-2 du code de l'environnement : plan au 1/200 avec les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants.*

**Réponse** : Un plan est joint en **annexe 1** du présent document en réponse.

## 2. *Etude d'incidence*



## 2.1. Origine des déchets

**Demande de complément :** *Le dossier présenté par le pétitionnaire ne fait pas figurer l'origine des déchets en fonction de leur type, ainsi que leur exutoire final.*

### **Réponse :**

En 2022, 56 % des déchets réceptionnés sur le site provenaient du département de La Loire, 43 % de Saône-et-Loire et moins de 1 % des départements du Rhône et du Puy-de-Dôme.

En 2023, 75 % des déchets réceptionnés sur le site provenaient de la Loire, 24 % de Saône-et-Loire et moins de 1 % des départements du Rhône et du Puy-de-Dôme.

D'une manière générale, les déchets proviennent majoritairement des départements de la Loire et de Saône-et-Loire et à moindre mesure des départements du Rhône et du Puy-de-Dôme.

### 2.1.1. Déchets non dangereux

Le tableau ci-dessous précise les origines des déchets non dangereux réceptionnés en 2023 :

Déchet	Tonnage	Départements d'origine			
		Loire (42)	Saône-et-Loire (71)	Rhône (69)	Puy-de-Dôme (63)
Déchets verts	219	99,2 %	0,3 %	0,5 %	-
Papier / Carton	4 666	88,8 %	10,9 %	0,3 %	-
Plastiques	534	71,7 %	28,0 %	0,3 %	-
Bois	1 407	54,6 %	45,0 %	0,1 %	0,3 %
Métaux / ferraille	635	54,6 %	45,4 %	-	-
Fenêtres à démanteler	391	65 %	35 %	-	-
Verre	64	100 %	-	-	-
Pneumatiques	30	97,3 %	2,7 %	-	-
Gravats	948	44,7 %	54,7 %	0,6 %	-
DIB	2 668	58,9 %	40,6 %	0,5 %	-

Déchet	Tonnage	Départements d'origine			
		Loire (42)	Saône-et-Loire (71)	Rhône (69)	Puy-de-Dôme (63)
Autre	86	88,9 %	11,1 %	-	-
<b>Total</b>	<b>11 648</b>	<b>74,9 %</b>	<b>24,9 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,0 %</b>

### 2.1.2. Déchets dangereux

Le tableau ci-dessous précise les origines des déchets dangereux réceptionnés en 2023 :

Déchet	Tonnage	Départements d'origine			
		Loire (42)	Saône-et-Loire (71)	Rhône (69)	Puy-de-Dôme (63)
Amiante	148	81,9 %	16,2 %	0,6 %	1,3 %
Batterie	17,58	100 %	-	-	-
D3E	10,64	100 %	-	-	-
Autres déchets dangereux (peintures, EVS, colles, huiles, bases, acides, produits phyto, aérosols ...)	7,53	74 %	26 %	-	-
<b>Total</b>	<b>183,75</b>	<b>84,4%</b>	<b>14,1 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>1,0%</b>

## 2.2. Déchets reçus et expédiés

**Demande de complément** : Les quantités annuelles de déchets reçues et expédiées ne sont pas indiquées dans le dossier.

**Réponse :**

**2.2.1. Déchets non dangereux**

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets non dangereux gérés sur le site SECAF- CHAMFRAY les deux dernières années :

Tonnages 2022 et 2023	Entrées		Sorties	
	2022	2023	2022	2023
Bois	1 262	1 407	2 479	1 779
Déchets verts	248	219	205	198
DIB	2 717	2 668	2 879	2 722
Fenêtres à démanteler	356	391	219	180
Ferraille	426	424	441	496
Gravats	760	948	734	1 059
Métaux	271	211	288	198
Papiers / cartons	2 894	4 666	2 932	4 531
Plastique	309	534	223	451
Pneumatiques	17	30	/	34
Verre	192	64	171	176
Autre	237	86	139	73
<b>Total</b>	<b>9 452</b>	<b>11 648</b>	<b>10 710</b>	<b>11 896</b>

**2.2.2. Déchets dangereux**

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets dangereux gérés sur le site SECAF- CHAMFRAY les deux dernières années :



Déchets	Entrée (Tonnes)		Sortie (Tonnes)	
	2022	2023	2022	2023
Amiante	59,3	148	33,43	145,07
Batteries	0,92	10,64	6,78	10,24
DEEE	2,55	7,53	1,64	6,54
Autres déchets dangereux (peintures, EVS, colles, huiles, bases, acides, produits phyto, aérosols ...)	9,02	17,58	7,52	13,44
<b>Total</b>	<b>71,79</b>	<b>183,75</b>	<b>49,37</b>	<b>175,29</b>

### 2.3. Exutoires des déchets

Les différents exutoires et les traitements réalisés sur les déchets sont repris dans les tableaux ci-dessous.

#### 2.3.1. Déchets non dangereux

Matière	Exutoire	Traitement réalisé sur le déchet
Déchets ultimes	SUEZ CUSSET – 03300 CUSSET SUEZ BORDE MATIN – 42230 ROCHE LA MOLIERE TERRALIA -58160 LA FERMETE	ISDND – Stockage
Bois A	AIGUILLY RECYCLAGE – 42720 VOUGY COPET RVM – 42720 VOUGY	Valorisation énergétique
Bois B	KRONOSPAN - 89000 AUXERRE	Recyclage
Palettes	RE VENDUES A NOS CLIENTS	Valorisation
Papiers / Cartons	PAPETERIE GIROUX – 63880	Valorisation organique

Matière	Exutoire	Traitement réalisé sur le déchet
	OLLIERGUES	
Ferraille / métaux	DERICHEBOURG / PURFER – 42120 LE COTEAU SOFOREC / BROSSETTE – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU (42100 ST ETIENNE)	Valorisation
Laine de verre	ISOVER – 84100 ORANGE	Valorisation
Verre ménager	SIBELCO – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	Valorisation
Verre démantèlement fenêtres	SORECA – 42610 ST ROMAIN LE PUY	Valorisation
Placo	PLACOPLATRE / NANTET LOCABENNE – 73200 FRANCIN	Valorisation
Plastiques (PE, PP, PVC, films plastiques)	RECYCLIC – 21470 BRAZEY EN PLAINE SEDEM – 43200 YSSINGEAUX	Recyclage
Pneus	PROCAR -63350 JOZE	Recyclage
Gravats	SOGRAP – 42720 VOUGY	Valorisation matière
Déchets verts	COPET RVM – 42720 VOUGY ETR – 42300 MABLY	Valorisation organique
Emballage collecte sélective	PAPREC – 69680 CHASSIEU SMEVOM – 71160 DIGOIN	Tri et recyclage

### 2.3.2. Déchets dangereux

Matière	Exutoire	Traitement réalisé sur le déchet
Amiante	EPC AMOVEO – 19150 SAINT	Stockage

	MARTIAL DE GIMMEL	
Batteries	SOFOREC / BROSSETTE – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU	Recyclage et valorisation
Autres déchets dangereux	TREDI – 38150 SALAISE SUR SANNE	Traitement physico-chimique, incinération et valorisation énergétique
DEEE	ECO SYSTEME – 42153 RIORGES	Recyclage et valorisation

## 2.4. Aspect eau

**Demande de complément :** *La gestion des eaux du site n'est pas satisfaisante. En effet, les eaux pluviales de voiries sont mélangées avec les eaux de lavages (considérées comme eaux industrielles) dans le bassin de confinement avant leur rejet au milieu naturel. Or les réseaux d'eaux industrielles et d'eaux pluviales doivent être distincts. De ce fait, il est demandé à l'exploitant de séparer clairement les eaux pluviales et les eaux industrielles. Celles-ci devront donc être traitées par les moyens que l'exploitant jugera bons. A noter qu'un simple séparateur à hydrocarbures n'est pas suffisant pour traiter des eaux industrielles, surtout dans le cas où celles-ci se rejettent dans le milieu naturel. Un plan d'actions devra donc être transmis à l'inspection afin d'explicitier les mesures mises en œuvre pour assurer le traitement et le rejet corrects des effluents du site.*

### **Réponse :**

La gestion des eaux sur le site est de type séparatif : les eaux usées, les eaux de toiture, les eaux de voiries et les eaux incendie sont collectées et traitées séparément.

#### **› Eaux pluviales voiries et zones de stockage :**

L'ensemble des zones de stockage de matériaux, les voies de circulation et parkings sont imperméables (dalles bétonnées). Toutes les eaux pluviales de voiries et des zones de stockage sont collectées et traitées avant d'être rejetées en milieu naturel par infiltration. Etant donné la configuration du site, l'établissement compte un seul point de rejet.

Plusieurs ouvrages (séparateurs à hydrocarbures et décanteur) assurent le prétraitement des effluents avant rejet. La station carburant dispose d'un séparateur à hydrocarbures dédié.

Un séparateur à hydrocarbures de 100l/s est installé à l'entrée du bassin de régulation des eaux pluviales. En sortie du bassin, un décanteur particulaire permet d'abattre la charge organique.

#### **› Gestion des eaux de toitures :**

Les eaux de toitures sont récupérées dans deux cuves de 5 m<sup>3</sup>. Elles servent au nettoyage des bennes et camions.

› **Gestion des eaux de l'aire lavage :**

Le site dispose d'une aire de lavage ouverte pour le nettoyage des bennes et camions. Le traitement des eaux est assuré par débourbeur – séparateur à hydrocarbures dédié. A part le savon, aucun autre produit n'est utilisé pour les opérations de nettoyage.

Le schéma de gestion des eaux pluviales du site est présenté ci-après :

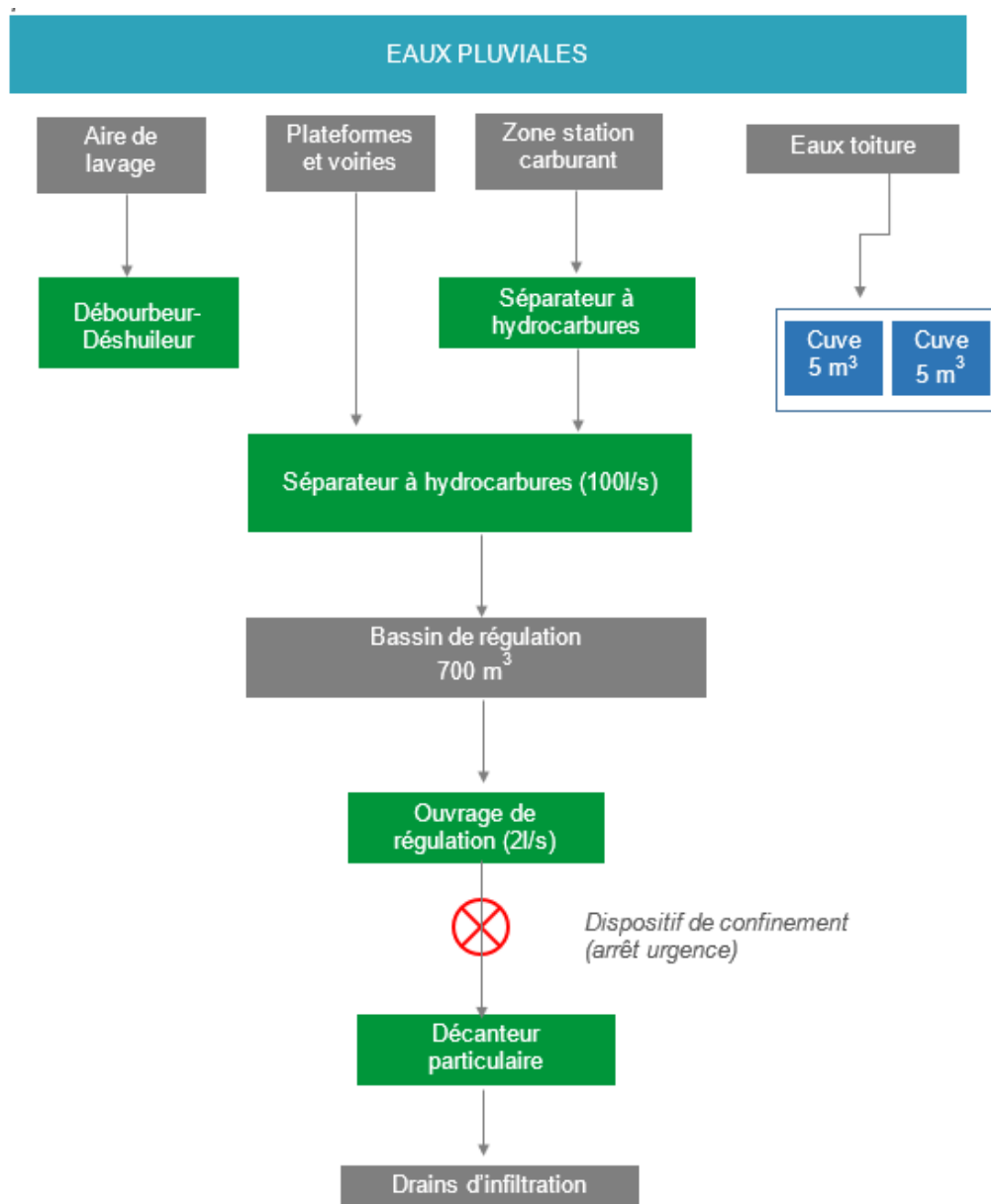


Figure 1 : Principe de gestion des eaux pluviales du site

**Demande de complément :** Dans le cas où l'exploitant décide d'envoyer ses effluents industriels à la station d'épuration communale, une convention avec celle-ci devra être signée et transmise à l'inspection. Le plan des réseaux du site devra quant à lui être remis à jour une fois la séparation des eaux effectuée.

### Réponse :

Le débourbeur est vidé et nettoyé régulièrement par une société agréée (VALVERT). Les déchets sont traités dans des filières adaptées. Il n'est pas envisagé le rejet des eaux de lavage dans le réseau communal des eaux usées. La figure ci-dessous reprend l'emplacement des réseaux d'eau pluviale et d'eau potable.



Figure 2 : Présentation schématique de la gestion des eaux du site

Le plan des réseaux mis à jour est présenté en **Annexe 1**.

**Demande de complément :** Les justifications de la demande de relèvement des VLE dans les eaux industrielles du site ainsi que de la périodicité des mesures ne sont pas assez argumentées. En l'état, la demande de l'exploitant concernant ce point n'est pas recevable. D'un point de vue qualitatif, les eaux pluviales étant susceptibles d'être polluées, des valeurs limites d'émission sont à définir en lien avec le milieu récepteur de ces eaux.

### Réponse :

Le tableau suivant présente, les résultats d'analyse des eaux en sortie décanteur particulière sur les deux dernières années. Il montre des dépassements de seuil en matières en

suspension (MES). Les rapports d'analyses sont présentés en **Annexe 2**

Paramètres / Substances	Valeurs seuil (mg/L)	07/02/2022	31/03/2023
pH	5,5 < pH < 8,5	7	7,4
MES	35	<b>50</b>	<b>50</b>
DBO <sub>5</sub>	30	1	6,67
DCO	125	109	75,8
Indice phénol	0,3	0,018	0,014
Cyanures totaux	0,1	0,083	< 0,01
Plomb et ses composés	0,1	< 0,020	0,0268
Cuivre et ses composés	0,15	< 0,020	< 0,020
Chrome et ses composés	0,1	< 0,020	< 0,020
Nickel et ses composés	0,2	< 0,020	< 0,020
Zinc et ses composés	0,8	0,135	0,128
Etain et ses composés	2	< 0,020	< 0,020
Fer	/	4,42	3,04
Aluminium et composés	/	1,08	1,40
Fer, Aluminium et composés	5	<b>5,5</b>	4,44
Cadmium et ses composés	0,025	< 0,020	< 0,020

Paramètres / Substances	Valeurs seuil (mg/L)	07/02/2022	31/03/2023
Mercure et ses composés	0,025	< 0,0002	< 0,0002
Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al)	15	5,635	4,595
Chrome hexavalent et composés	0,05	< 0,010	< 0,010
Arsenic et ses composés	0,025	< 0,020	< 0,020
Hydrocarbures totaux	5	0,811	0,372
AOX ou EOX	1	0,094	0,04

En effet, le stockage de cartons en vrac à l'extérieur entraîne en période humide, le ruissellement des eaux relativement chargées en matières organiques vers équipements de gestion eaux. Ce qui pourrait expliquer les dépassements de seuils en MES observés. Pour pallier ce problème, un tunnel d'environ 150 m<sup>2</sup> a été installé. Il permet de stocker les déchets de cartons à l'abris des intempéries et d'éviter le ruissellement des eaux chargées en boues de cartons dans les réseaux.

La fréquence de nettoyage des réseaux et équipements de gestion des eaux (séparateurs hydrocarbures et décanteur) a été également revue afin d'optimiser leur fonctionnement. Ces actions devraient permettre un traitement efficace des eaux et le respect des seuils réglementaires. **Par conséquent, nous renonçons à la demande d'application de seuil intermédiaire pour les MES et DCO formulée dans l'étude d'incidence. Le site dispose d'équipements de gestion des eaux optimisés par rapport à l'activité.**

› **Mesure de suivi envisagée :**

En tenant compte des éléments précédents, **il est prévu de réaliser 1 fois par an une mesure de l'ensemble des paramètres au niveau du point de rejet du site vers le milieu extérieur.** Pour les principaux paramètres (pH, MES, DCO, DBO5, Azote, Phosphore et hydrocarbures), un contrôle semestriel est proposé en complément. Les mesures devront être conformes aux VLC retenus pour chaque paramètre et présentés dans le tableau ci-dessous.

Paramètres / Substances	Valeurs (mg/L)	Fréquence de contrôle
pH	5,5 < pH < 8,5	Semestrielle

Paramètres / Substances	Valeurs (mg/L)	Fréquence de contrôle
MES	35	
DBO <sub>5</sub>	30	
DCO	125	
COT	45	
Azote	15	Semestrielle
Phosphore	5	
Indice phénol	0,3	Annuelle
Cyanures libres	0,1	
Plomb et ses composés	0,1	
Cuivre et ses composés	0,15	
Chrome et ses composés	0,1	
Nickel et ses composés	0,2	
Zinc et ses composés	0,8	
Etain et ses composés	2	
Fer, Aluminium et composés	5	
Cadmium et ses composés	0,025	
Mercure et ses composés	0,025	
Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al)	15	
Manganèse et ses composés	1	
Chrome hexavalent et composés	0,05	
Arsenic et ses composés	0,025	Semestrielle
Hydrocarbures totaux	5	
Fluor et composés	15	Annuelle
Dichlorométhane	0,1	
5 HAP *	0,025	
AOX ou EOX	1	

\* Benzo(a)pyrène + Benzo(b)fluoranthène + Benzo(k)fluoranthène + Benzo(g, h, i) + Indeno(1,2,3-cd)pyrène



## 2.5. Aspect bruit

**Demande de complément :** *Une mesure acoustique devra être réalisée dans les 6 mois suivants la signature de l'arrêté préfectoral d'autorisation, afin d'étudier l'impact de l'augmentation des quantités de déchets reçues sur le site.*

### **Réponse :**

Une campagne de mesures de bruit est prévue après l'obtention de l'autorisation. Elle sera réalisée 6 mois après la signature de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Ce contrôle permettra d'évaluer l'impact de l'augmentation des quantités de déchets reçues. Les mesures seront effectuées en limite de propriété ainsi qu'au niveau des deux habitations les plus proches du site. Les résultats des mesures seront transmis à l'inspection des installations classées.

Ensuite, un contrôle des niveaux acoustiques sera réalisé **tous les 3 ans**.

### 3. *Etude de dangers*



### 3.1. Fond et forme de l'étude de dangers

**Demande de complément :** *le facteur rejet de matières dangereuses avec pollution des eaux n'est pas assez développé. En effet, l'exploitant souligne qu'il représente une part importante dans l'accidentologie des sites de traitement des déchets, alors que ce point n'est pas traité par la suite dans la partie « Scénarios d'accident ». L'exploitant devra donc compléter l'EDD avec ce point.*

#### **Réponse :**

Le phénomène dangereux « rejet de matières dangereuses avec pollution des eaux » est développé dans le chapitre 7 de l'étude de dangers « Analyse préliminaire des risques (APR) » et notamment au point 7.9 « Evaluation des scénarii d'accidents théoriques » de la page 79 à la page 86.

L'analyse préliminaire des risques permet, dans une démarche itérative, de démontrer que les moyens de prévention et de protection prévus suffisent à maîtriser les risques. Cette analyse s'appuie sur des échelles de gravité et de probabilité d'occurrence d'un événement.

L'APR comprend une description des accidents principaux susceptibles de se produire et l'évaluation des risques qui y sont associés.

Les scénarii d'accident sont connus notamment grâce au retour d'expérience. Il est cependant indispensable d'élargir le retour d'expérience à d'autres scénarii, ou « événements principaux », qui soient plausibles afin de rechercher les moyens de les prévenir.

L'évaluation des risques permet de hiérarchiser les différents scénarii d'accidents théoriques. Elle s'effectue en considérant pour chaque scénario les probabilités d'occurrence des événements initiaux et les gravités des événements principaux. Les scénarii dont le niveau de risque au terme de l'analyse selon la grille de criticité nécessite la mise en place de mesures de maîtrise des risques (cf. paragraphe 4.6) font l'objet d'une étude plus poussée dans l'étude détaillée des risques (EDR) de l'étude de dangers.

Les événements redoutés retenus pour être étudiés de façon plus approfondie regroupent les événements pour lesquels :

- › Les éléments préventifs et/ou curatifs mis en œuvre ne permettent pas de maîtriser convenablement les risques,
- › Une incertitude existe sur l'intensité des effets,
- › Les effets sont susceptibles d'engendrer des effets dominos.

Les résultats obtenus pour le phénomène dangereux « rejet de matières dangereuses avec pollution des eaux », sont consignés dans le tableau « Evaluation des risques » ci-après et surlignés en bleu.

N°	Source de dangers		Evènements initiateurs	Mesures de maîtrise des risques	Phénomène dangereux associé	Probabilité	Niveau de gravité	Criticité	Commentaires éventuels
	Activité/ Equipement concerné	Potentiels de dangers							
1.1	<b>Déchèterie professionnelle : zone de réception des déchets non dangereux</b>	Déchets non-dangereux combustibles (bois, cartons, déchets ultimes, pneus, plastiques, déchets verts)	<b>Présence de matières combustibles et de points chauds</b> , par présence de déchets interdits non détectés, incendie d'un véhicule.	Procédure de contrôle des déchets en entrée et au moment du dépôt au sol  Les cases de stockage des déchets pour la déchèterie et l'activité de tri, transit, regroupement disposeront d'un affichage indiquant les typologies de déchets stockés pour éviter les erreurs de dépôt.	Effets thermiques	B	Sérieux	<b>MMR rang 2</b>	Procédure de contrôle des déchets en entrée et au déversement  Les contenants / zones de stockage pour la déchèterie disposent d'un affichage indiquant les typologies de déchet stocké pour éviter les erreurs de dépôt.  Vérification régulière des équipements et des installations électriques.  Plan de prévention et permis de feu pour les travaux par points chauds.
1.2	Déchargement des déchets dans des cases au sol			Aires étanches  3 caméras et 2 dômes de vidéosurveillance sont installés sur le site ainsi que des moyens de protection incendie (réserve incendie)  Murs en blocs béton séparant les différentes zones de stockage et offrant un écran coupe-feu.	Eaux d'extinction : pollution du milieu (eaux/sols)	B	Modéré		Etanchéité totale de l'aire de dépotage  Confinement des eaux d'extinction incendie dans le bassin de régulation des eaux pluviales. Une pompe de relevage est arrêtée manuellement par l'exploitant. Les eaux restent ainsi confinées dans le bassin de rétention du site. Aussi, en cas de coupure générale d'électricité, la pompe de relevage est automatiquement coupée, entraînant un confinement des eaux dans le bassin de rétention.
2.1	<b>Déchèterie professionnelle : déchets dangereux</b>	Dépôts et stockage des déchets solides, liquide, gaz	<b>Présence de déchets combustibles et de points chauds</b> , par déchets interdits, incompatibilité de stockage	Dans le cadre du projet, un magasin modulaire sera implanté au nord-ouest du site. L'ossature du magasin sera constituée de conteneurs métalliques à rayonnages standards sur trois niveaux adaptés au stockage des DIS. Ce rayonnage permettra une sectorisation des différents déchets.  Le personnel d'exploitation réceptionnera automatiquement les déchets dangereux et procèdera ensuite à la mise en stock de ces déchets dans les contenants adéquats dans le magasin modulaire. Afin de garantir la collecte des effluents, les conteneurs de stockage sont équipés de rétention.  3 caméras et 2 dômes de vidéosurveillance sont installés sur le site ainsi que des moyens de protection	Effets thermiques	C	Modéré	Procédure de contrôle des déchets en entrée.  Les déchets dangereux sont entreposés dans un magasin modulaire dédié. Seul le personnel d'exploitation a accès au bâtiment.  Le système de désenfumage est adapté aux risques particuliers de l'installation.  Les parois extérieures des locaux abritant l'installation sont construites en matériaux A2 s2 d0.  Le sol des aires et locaux de stockage est incombustible (de classe A1fl).  L'ensemble de la structure du bâtiment est R.15.	

				<p>incendie (réserve incendie)</p> <p>Formation du personnel à la gestion des DIS</p> <p>Collecte et traitement de l'ensemble des eaux de ruissellement de la zone par des séparateurs à hydrocarbures</p> <p>Entretien régulier des équipements de gestion des eaux.</p>				<p>Les toitures et couvertures de toiture répondent au minimum à la classe CROOF (t3).</p> <p>Les justificatifs attestant des propriétés de résistance au feu sont conservés et tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.</p> <p>Le bâtiment est uniquement accessible par le personnel habilité.</p>
2.2			<p><b>Déversement accidentel de liquides / gaz contenus dans les déchets dangereux</b></p>		<p>Eaux d'extinction : pollution du milieu (eaux/sols)</p>	C	Modéré	<p>Afin de garantir la collecte des effluents, les conteneurs de stockage sont équipés de rétention.</p> <p>Kit anti-pollution sur site (sacs d'absorbant à disposition sur site).</p> <p>Confinement des eaux d'extinction incendie dans un bassin étanche de régulation des eaux pluviales. Une pompe de relevage est arrêtée manuellement par l'exploitant. Les eaux restent ainsi confinées dans le bassin de rétention du site. Aussi, en cas de coupure générale d'électricité, la pompe de relevage est automatiquement coupée, entraînant un confinement des eaux dans le bassin de rétention.</p>
3	<p><b>Déchèterie professionnelle : zone de réception des déchets d'amiante</b></p> <p>Déchargement des déchets sur une aire spécifique</p>	<p>Dispersion de poussières d'amiante lors de la manipulation des déchets d'amiante</p>	<p><b>Conditionnement defectueux des déchets, mauvaise manipulation des déchets au déchargement</b></p>	<p>Les déchets d'amiante seront réceptionnés conditionnés et directement scellés sur le site en big bag fermé, en body benne amiante fermée, sur palette filmée.</p> <p>Ils sont ensuite entreposés sur l'aire de stockage étanche dédiée, clairement identifiée et interdite d'accès au public, avant leur évacuation.</p> <p>Protocole de sécurité mis en place pour la réception des déchets toxiques ou amiante (cf. annexe n°9)</p> <p>3 caméras et 2 dômes de vidéosurveillance sont installés sur le site ainsi que des moyens de protection incendie (réserve incendie)</p> <p>Formation sous-section 4 pour le personnel dédié à la zone amiante.</p>	<p>Blessures du personnel sur site (Dispersion de poussières d'amiante)</p>	C	Modéré	<p>Procédure de contrôle des déchets en entrée et au moment du dépôt sur une surface dédiée.</p> <p>Etanchéité totale de l'aire de dépotage.</p> <p>Procédure de contrôle des déchets en entrée et au déversement</p>
	<p><b>Activité de tri, regroupement, transit de</b></p>	<p>Dépôts et stockage des déchets solides,</p>	<p><b>Présence de déchets combustibles et de points chauds, par déchets interdits, incompatibilité de stockage</b></p>	<p>Procédure de contrôle des déchets en entrée et au moment du dépôt au sol</p>	<p>Effets thermiques</p>	C	Modéré	<p>Procédure de contrôle des déchets en entrée.</p>

4.1	<p>déchets dangereux (Déchets dangereux + amiante) Bâtiment spécifique aux déchets dangereux et aire de dépôt d'amiante spécifique</p>	liquide, gaz	<p>Conditionnement défectueux des déchets, mauvaise manipulation des déchets au déchargement</p>	<p>Aires étanches 3 caméras et 2 dômes de vidéosurveillance sont installés sur le site ainsi que des moyens de protection incendie (réserve incendie) Un magasin modulaire spécifique au dépôt des déchets dangereux + une aire de dépôt dédiée pour l'amiante Formation du personnel à la gestion des DIS.</p>					<p>Les déchets dangereux sont entreposés dans un magasin modulaire dédié. Seul le personnel d'exploitation a accès au bâtiment.</p> <p>Le système de désenfumage est adapté aux risques particuliers de l'installation.</p> <p>Les parois extérieures des locaux abritant l'installation sont construites en matériaux A2 s2 d0.</p> <p>Le sol des aires et locaux de stockage est incombustible (de classe A1fl).</p> <p>L'ensemble de la structure du bâtiment est R.15.</p> <p>Les toitures et couvertures de toiture répondent au minimum à la classe CROOF (t3).</p> <p>Les justificatifs attestant des propriétés de résistance au feu sont conservés et tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.</p> <p>Le bâtiment est uniquement accessible par le personnel habilité.</p>
4.2			<p>Déversement accidentel de liquides / gaz contenus dans les déchets dangereux</p>		<p>Eaux d'extinction : pollution du milieu (eaux/sols)</p>	C	Modéré		<p>Afin de garantir la collecte des effluents, les conteneurs de stockage sont équipés de rétention.</p> <p>Kit anti-pollution sur site.</p> <p>Étanchéité totale de l'aire de dépôtage.</p> <p>Confinement des eaux d'extinction incendie dans un bassin étanche de régulation des eaux pluviales. Une pompe de relevage est arrêtée manuellement par l'exploitant. Les eaux restent ainsi confinées dans le bassin de rétention du site. Aussi, en cas de coupure générale d'électricité, la pompe de relevage est automatiquement coupée, entraînant un confinement des eaux dans le bassin de rétention.</p>
5.1	<p>Activité de tri, regroupement,</p>	Déchets non-dangereux	<p>Présence de matières combustibles et de points chauds, par présence de déchets</p>	<p>Procédure de contrôle des déchets en entrée et au moment du dépôt au sol</p>	<p>Effets thermiques</p>	B	Sérieux	MMR rang 2	<p>Procédure de contrôle des déchets en entrée et au déversement.</p> <p>Les contenants / zones de stockage pour la déchèterie disposent d'un affichage</p>

	<b>transit de déchets non dangereux</b>	combustibles (bois, cartons, déchets ultimes, plastiques (hors bennes couvertes PSE et bennes couvertes pneus), déchets verts, etc.)	interdits non détectés, incendie d'un véhicule, départ de feu sur les engins de manutention, malveillance, foudre.	<p>Les cases de stockage des déchets pour la déchèterie et l'activité de tri, transit, regroupement disposeront d'un affichage indiquant les typologies de déchets stockés pour éviter les erreurs de dépôt.</p> <p>Zone de stockage non accessible au public</p> <p>Aires étanches</p> <p>Fermeture de site en dehors des horaires d'ouverture</p> <p>3 caméras et 2 dômes de vidéosurveillance sont installés sur le site ainsi que des moyens de protection incendie (réserve incendie)</p> <p>Vérification régulière des équipements et des installations électriques.</p> <p>Plateforme délimitée par des blocs béton offrant un écran coupe-feu</p> <p>Eloignement par rapport à la limite de propriété</p> <p>Application des mesures communes de prévention incendie (interdiction de feu, permis de feu, ...)</p> <p>Procédure de maintenance / entretien des engins de manutention</p> <p>Entretien et dégagement régulier des voies de circulation.</p>					<p>indiquant les typologies de déchet stocké pour éviter les erreurs de dépôt.</p> <p>Vérification régulière des équipements et des installations électriques.</p> <p>Plan de prévention et permis de feu pour les travaux par points chauds.</p>
5.2	Déchargement, tri, transit, regroupement des déchets dans des cases au sol				Eaux d'extinction : pollution du milieu (eaux/sols)	B	Modéré		<p>Procédure de conduite à tenir en cas d'incendie</p> <p>Formation du personnel</p> <p>Extincteurs à proximité et ressources en eaux d'extinctions suffisantes</p> <p>Etanchéité totale de l'aire de dépotage</p> <p>Confinement des eaux d'extinction incendie dans un bassin étanche de régulation des eaux pluviales. Une pompe de relevage est arrêtée manuellement par l'exploitant. Les eaux restent ainsi confinées dans le bassin de rétention du site.</p>
6.1	Broyage de déchets de déchets verts et bois	Déchets non-dangereux combustibles : déchets verts	<b>Présence de matières combustibles et de points chauds</b> , par présence de déchets interdits non détectés, ou un défaut de maintenance, travaux par points chauds, incendie d'un véhicule, par frottement de bande, mauvais réglage de tension de bande, un défaut de maintenance, défaillance électrique, travaux par points chauds...	<p>Le broyage est réalisé par campagne. Il s'agit donc d'une activité très ponctuelle.</p> <p>Utilisation de moyens de manutention adaptés</p> <p>Aires étanches</p> <p>Procédure de contrôle des déchets avant leur envoi en broyage</p> <p>Vérification régulière des équipements et des installations électriques</p> <p>Capteurs de bourrage (arrêt moteur)</p> <p>Plan de prévention et permis de feu, interdiction de fumer</p>	Explosion	D	Sérieux		<p>Distance séparant le broyeur des limites du périmètre ICPE de l'établissement, strict contrôle des déchets envoyés au broyage.</p> <p>Procédure de débouillage du broyeur.</p>
6.2					Effets thermiques	B	Modéré		<p>Les quantités de déchets verts mises en œuvre lors de l'étape de broyage seront limitées.</p> <p>Le broyage des déchets verts sera réalisé par campagne.</p> <p>Le broyeur fera l'objet de vérification régulière des équipements et des</p>



				Réserve incendie sur le site.				installations électriques.
6.3					Eaux d'extinction : pollution du milieu (eaux/sols)	B	Modéré	<p>Etanchéité totale de l'aire de dépotage</p> <p>Présence permanente de personnel durant les opérations de broyage</p> <p>Application de la procédure de conduite à tenir en cas d'incendie et de déversement</p> <p>Confinement des eaux d'extinction incendie dans le bassin de régulation des eaux pluviales. Une pompe de relevage est arrêtée manuellement par l'exploitant. Les eaux restent ainsi confinées dans le bassin de rétention du site. Aussi, en cas de coupure générale d'électricité, la pompe de relevage est automatiquement coupée, entraînant un confinement des eaux dans le bassin de rétention.</p> <p>Présence de réserve d'absorbant à proximité</p>
7.1	Presse à balle sous bâtiment	Déchets non-dangereux combustibles : plastiques, papiers, cartons.	<b>Présence de matières combustibles et de points chauds</b> , par présence de déchets interdits non détectés, ou un défaut de maintenance, travaux par points chauds, défaillance électrique, ...	<p>Les quantités de déchets compactés seront limitées.</p> <p>Procédure de contrôle des déchets en entrée de presse.</p> <p>Présence d'extincteurs dans le bâtiment et d'une réserve incendie sur le site.</p> <p>Vérification régulière des équipements et des installations électriques</p> <p>Aires étanches</p>	Effets thermiques	B	Modéré	<p>Procédure de contrôle des déchets en entrée de presse à balle.</p> <p>Faible temps de séjour des déchets dans le bâtiment. Les balles sont rapidement mises en stockage extérieur dans des cases dédiées sur site.</p> <p>Vérification régulière des équipements et des installations électriques.</p> <p>Plan de prévention et permis de feu pour les travaux par points chauds.</p> <p>La société SECAF-CHAMFRAY étudie la possibilité de mettre en place des caméras thermiques au niveau de la presse à balle.</p>
7.2					Eaux d'extinction : pollution du milieu (eaux/sols)	B	Modéré	<p>Etanchéité totale du sol du bâtiment.</p> <p>Respect de la procédure à tenir en cas de déversement accidentel</p> <p>Confinement des eaux d'extinction incendie dans le bassin de régulation des eaux pluviales. Une pompe de relevage est arrêtée manuellement par l'exploitant. Les eaux restent ainsi confinées dans le bassin de rétention du site.</p>

8	Voiries et zone de manœuvre, de stockage et de déchargement des déchets	Circulation / transport	<b>Perte de contrôle du véhicule ou collision</b> , liée à un incident mécanique, une erreur de conduite, un évènement naturel (verglas, brouillard)	Consignes de circulation sur site, signalisation, croisements évités au maximum.  Voiries et aires de déchargement sur aire étanche reliée au réseau d'eaux pluviales avec présence d'un déboureur/séparateur d'hydrocarbures avant rejet.  Confinement des eaux d'extinction incendie dans le bassin de régulation des eaux pluviales par arrêt manuel de la pompe de relevage.	<b>Accident routier</b> <b>Incendie</b> d'un véhicule <b>Fuite</b> d'huile, de carburant <b>Déversement de déchets</b>	B	Modéré		
9.1	Garage	Dépôts et stockage de produits de maintenance solides, liquide, gaz	Défaut de maintenance, travaux par points chauds, défaillance électrique, ...	Un bâtiment spécifique au stockage des produits de maintenance.  Faible quantité de produits de maintenance sur site, ce qui limite les risques.  Seul le personnel d'exploitation est autorisé à accéder au garage.	Effets thermiques	B	Modéré		Etanchéité totale du sol du bâtiment.  Confinement des eaux d'extinction incendie dans le bassin de régulation des eaux pluviales. Une pompe de relevage est arrêtée manuellement par l'exploitant. Les eaux restent ainsi confinées dans le bassin de rétention du site. En cas de coupure générale d'électricité, la pompe de relevage est automatiquement coupée, entraînant un confinement des eaux dans le bassin de rétention.
9.2			<b>Déversement accidentel de liquides / gaz contenus dans les produits de maintenance</b>	Les produits sont rangés par catégories avec des FDS correspondantes.  Les produits de grande capacité sont situés sur rétention.	Eaux d'extinction : pollution du milieu (eaux/sols)	B	Modéré		
10	Zone de stockage biocarburant, gazole, GNR et AdBlue	Stockage de biocarburant, gazole, GNR et AdBlue + distribution de GNR et gazole	<b>Perte de confinement de la cuve ou des tuyauteries</b> par corrosion, défaut	Cuves aériennes double paroi qui garantissent la rétention des produits.  Cuve gasoil placée dans un conteneur maritime spécifique équipé de rétention	<b>Epandage</b>	B	Modéré		Etanchéité totale du sol.  Confinement des eaux polluées dans le bassin de régulation des eaux pluviales. Une pompe de relevage est arrêtée manuellement par l'exploitant. Les eaux restent ainsi confinées dans le bassin de rétention du site. Aussi, en cas de coupure générale d'électricité, la pompe de relevage est automatiquement coupée, entraînant un confinement des eaux dans le bassin de rétention.
11	Dépotage et station de distribution biocarburant, gazole, GNR et AdBlue	Réception et distribution de biocarburant, gazole, GNR et AdBlue	<b>Déversement accidentel de biocarburant, gazole, GNR et AdBlue</b> lié à des égouttures lors du dépotage et de la distribution aux engins du site et aux camions.	Remplissage des cuves par des prestataires spécialisés avec vérification du niveau présent grâce à un manomètre  Affichage des consignes de sécurité à proximité des zones de distribution Limiteur de remplissage réservoir moteurs  Dépotage et distribution sur aire étanche et reliée au réseau d'eaux pluviales équipé d'un séparateur à hydrocarbures spécifique muni d'un obturateur automatique  Equipement anti-pollution à disposition	<b>Epandage</b>	B	Modéré		Réserve d'absorbant à proximité  Application de la procédure à tenir en cas de déversement accidentel

				Formation du personnel pour les phases de dépotage et de distribution					
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--

Le phénomène dangereux « rejet de matières dangereuses avec pollution des eaux » est donc retenu comme phénomène improbable (échelle probabilité C) voire probable (échelle probabilité B) avec un niveau de gravité modéré au regard de l'ensemble des moyens de prévention et protection mis en œuvre sur le site. Dans ce cadre, le phénomène dangereux « rejet de matières dangereuses avec pollution des eaux » ne fait pas l'objet d'une étude approfondie dans la partie « Scénarios d'accident » car seuls sont retenus les événements redoutés qui peuvent entraîner des répercussions potentielles hors du site et peuvent donc mettre en danger les tiers (voisinage de l'exploitation). Ces scénarios font l'objet d'une étude plus détaillée, permettant de préciser leur intensité et leur gravité, et de vérifier l'adéquation des mesures de protection envisagées.

**Demande de complément :** *Le schéma de localisation des risques significatifs (figure 11) en page 90 est à préciser avec des légendes sur les différentes parties du site, afin de mieux situer quelles sont les zones du site concernées par le risque incendie.*

**Réponse :**

Le schéma de localisation des risques significatifs est repris en page suivante avec une légende associée.

**Légende :**

- Risques significatifs (déchets combustibles)
- Périmètre ICPE

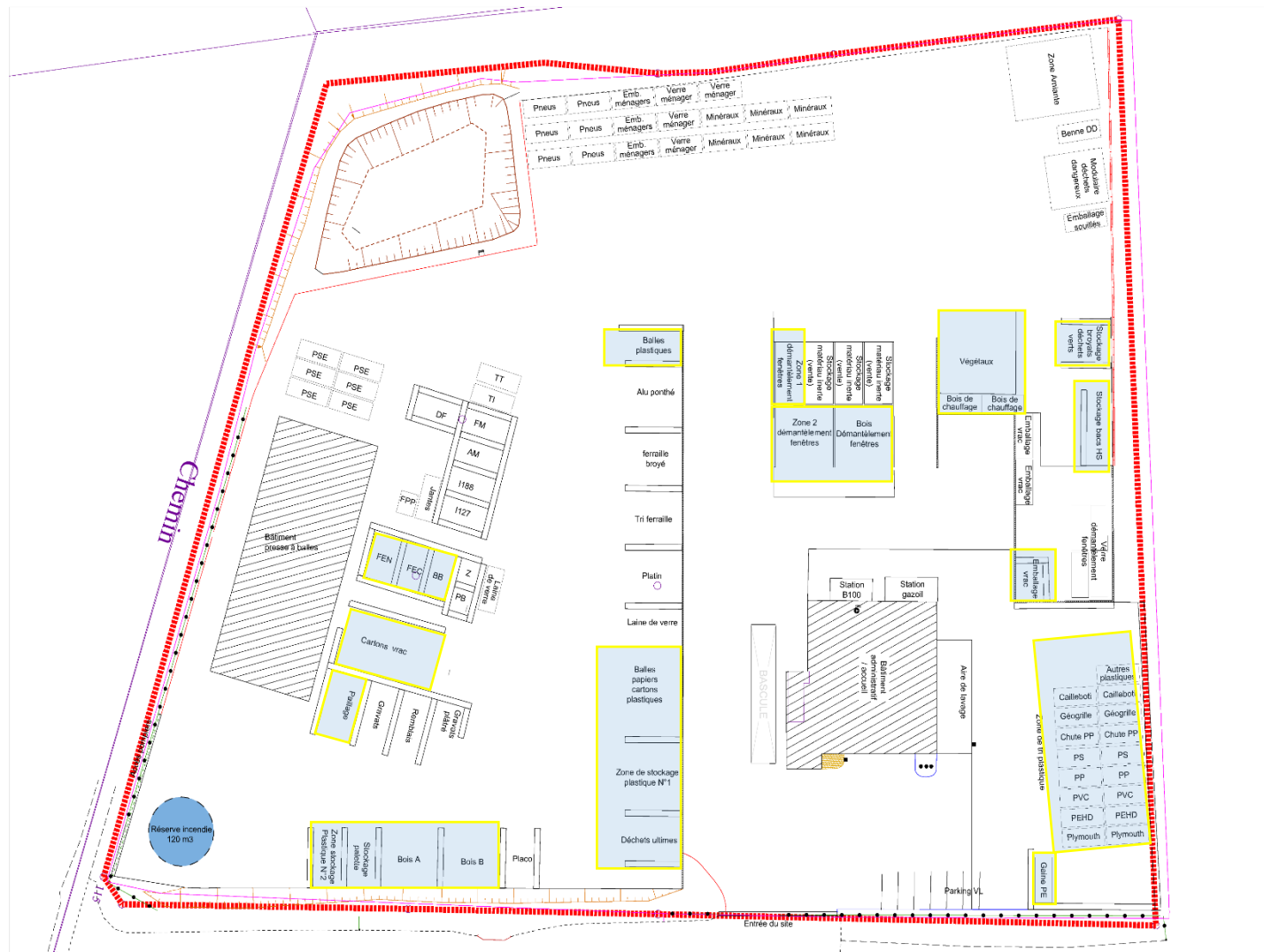


Figure 3 : Localisation des risques significatifs (incendie de déchets combustibles)

**Demande de complément :** *Un plan du site lisible décrivant la nature des bâtiments, des stockages et des utilités, et faisant apparaître les réseaux (eaux pluviales, eaux industrielles et eaux vannes) est demandé à l'exploitant.*

**Réponse :**

Un plan est joint en **annexe 1** du présent document en réponse.

**Demande de complément :** *de manière générale, les plans fournis dans les fiches comprenant les études de dispersion flux thermiques ne sont pas assez lisibles et ne sont pas accompagnés de légendes, ce qui ne permet pas de bien situer les stockages et les utilités autour des zones de modélisation thermique.*

**Réponse :**

Les fiches comprenant les études de dispersion des flux thermiques sont présentées dans les pages suivantes.

› Fiche n°1 : Incendie des déchets plastiques, palettes bois, bois A et B, paillage, cartons vrac, films étirables et big bag (mode de stockage : cases au sol)

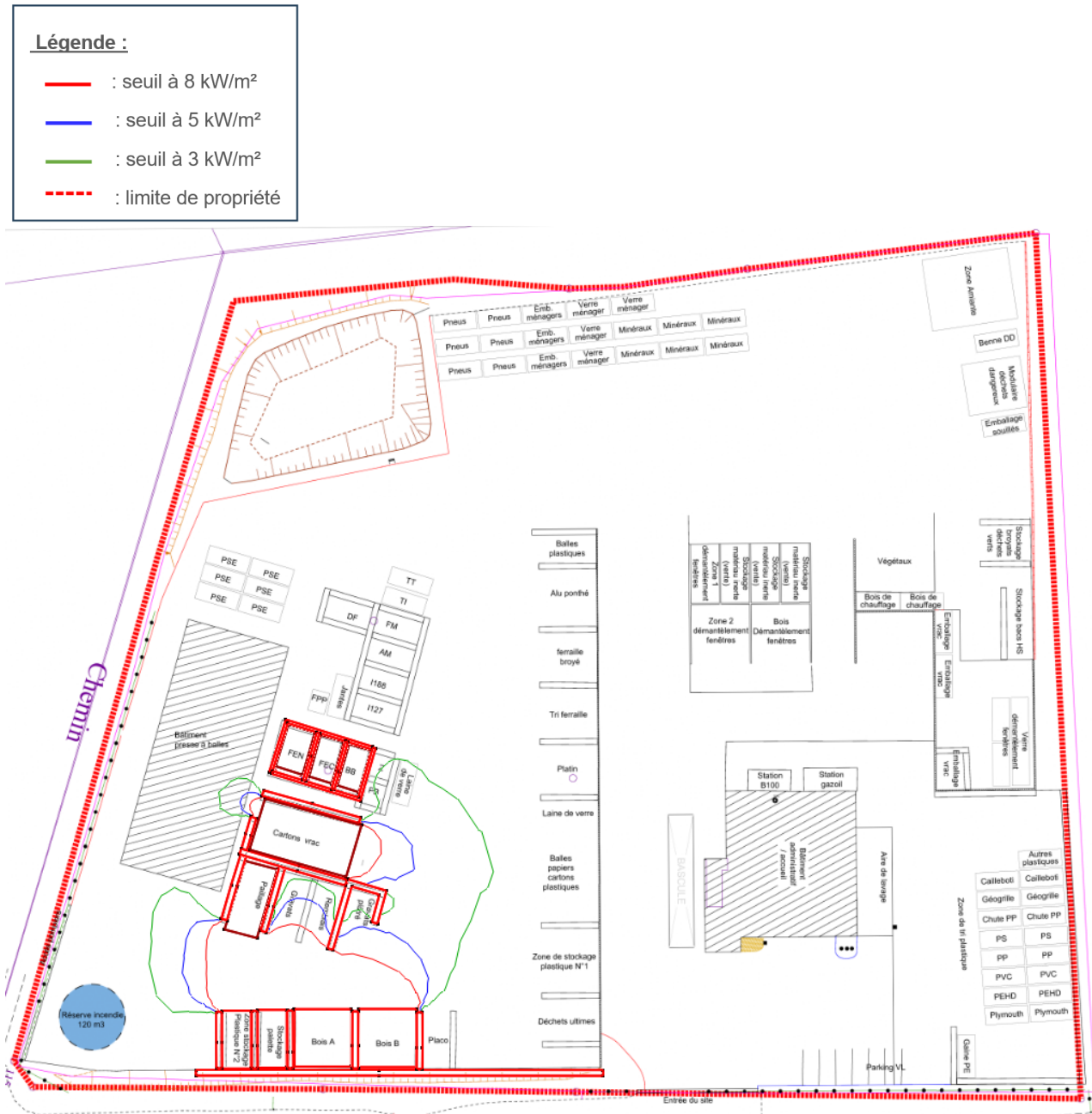


Figure 4 : Résultats des modélisations à hauteur d'homme (1,5 m de hauteur) – Fiche n°1

› Fiche n°2 : Incendie des déchets de balles plastiques, balles papiers +cartons + plastiques, plastiques vrac, déchets ultimes (mode de stockage : cases au sol)

**Légende :**

- : seuil à 8 kW/m<sup>2</sup>
- : seuil à 5 kW/m<sup>2</sup>
- : seuil à 3 kW/m<sup>2</sup>
- - - : limite de propriété

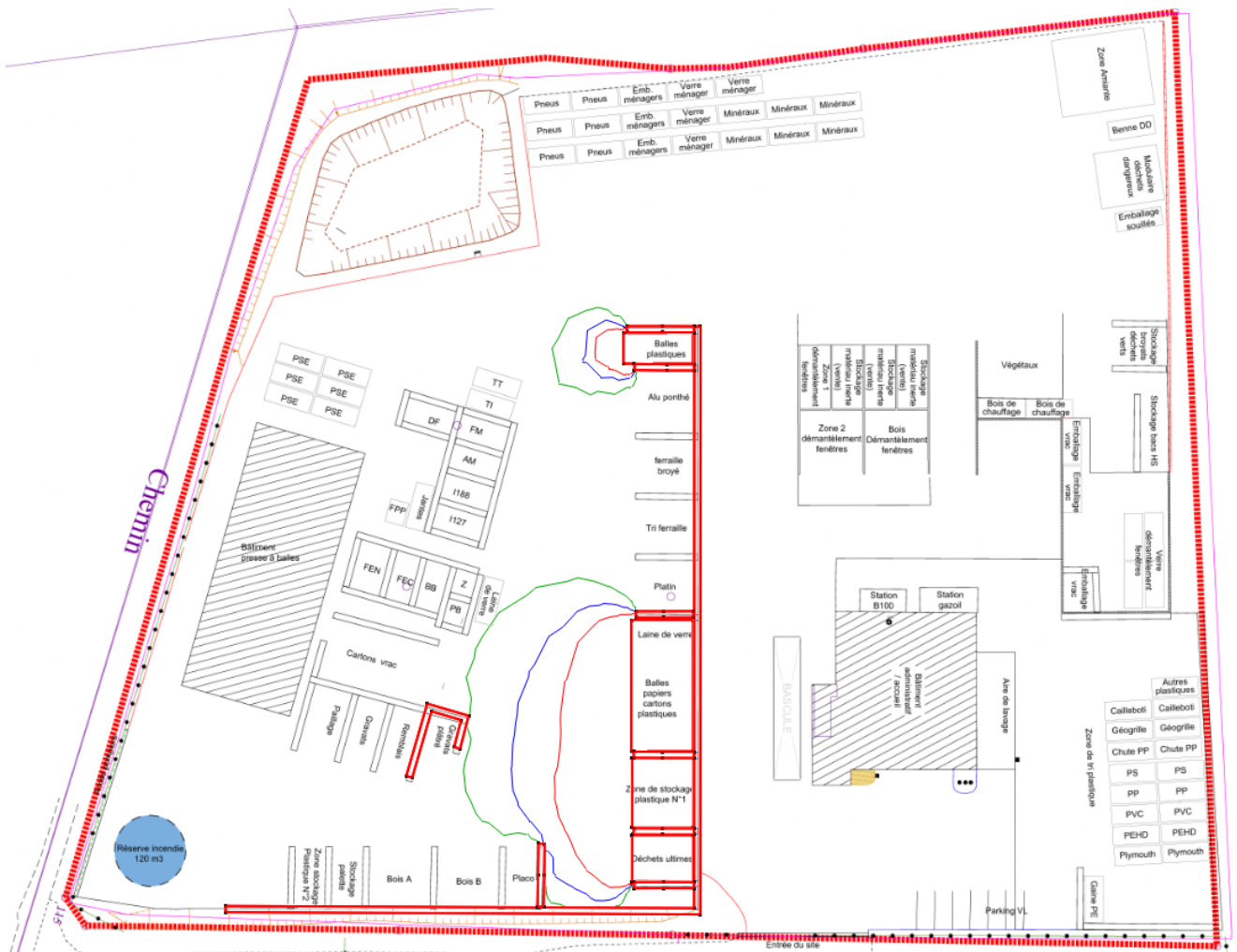


Figure 5 : Résultats des modélisations à hauteur d'homme (1,5 m de hauteur) – Fiche n°2



› Fiche n°3 : Incendie de fenêtre en cours de démantèlement, bois issus du démantèlement des fenêtre (mode de stockage : cases au sol)

**Légende :**

- : seuil à 8 kW/m<sup>2</sup>
- : seuil à 5 kW/m<sup>2</sup>
- : seuil à 3 kW/m<sup>2</sup>
- - - : limite de propriété

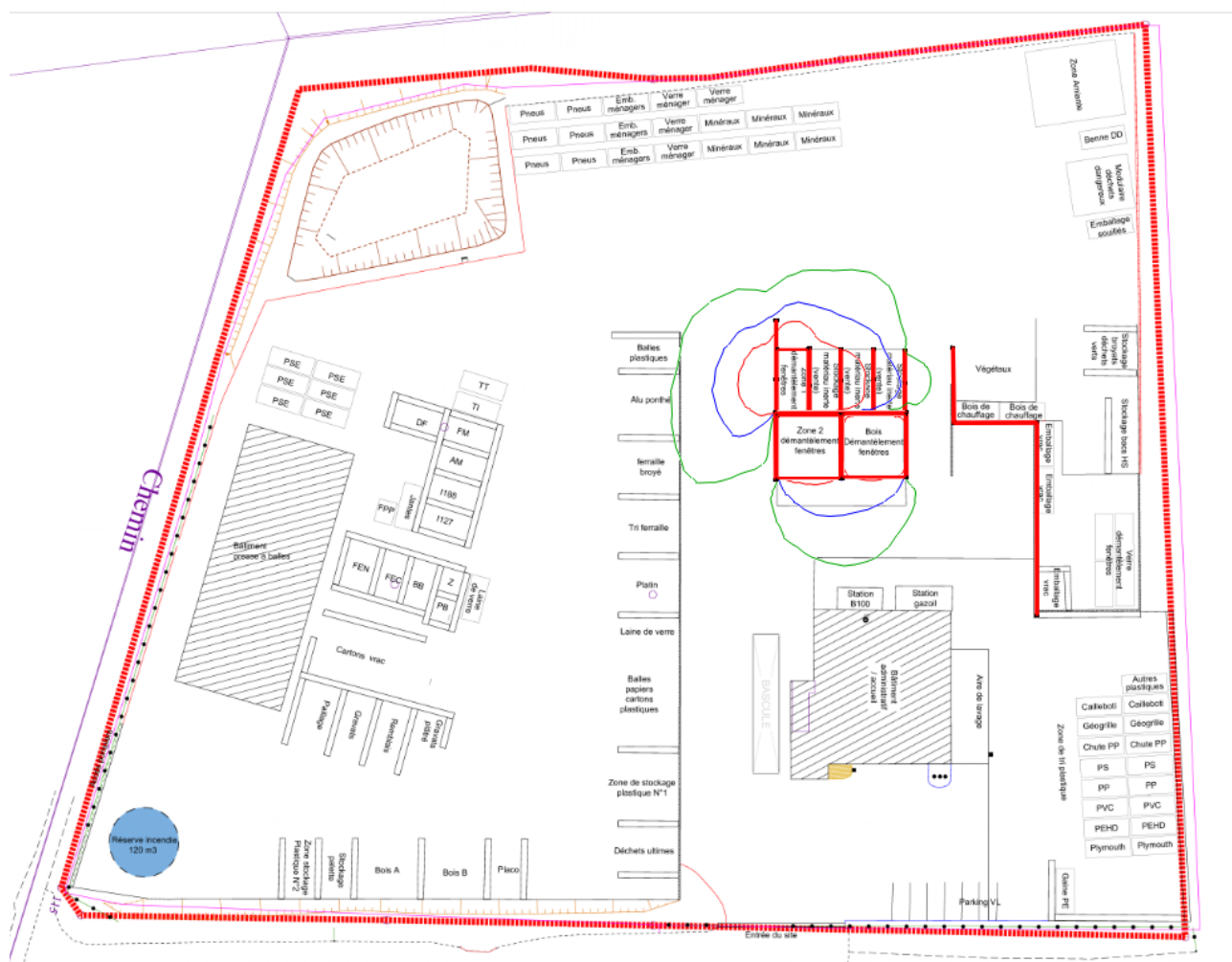


Figure 6 : Résultats des modélisations à hauteur d'homme (1,5 m de hauteur) – Fiche n°3

› Fiche n° 4 : Incendie des déchets verts, broyats de déchets verts, bois de chauffage, bacs plastiques, emballages vrac plastiques (mode de stockage : cases au sol)

**Légende :**

- : seuil à 8 kW/m<sup>2</sup>
- : seuil à 5 kW/m<sup>2</sup>
- : seuil à 3 kW/m<sup>2</sup>
- - - - : limite de propriété

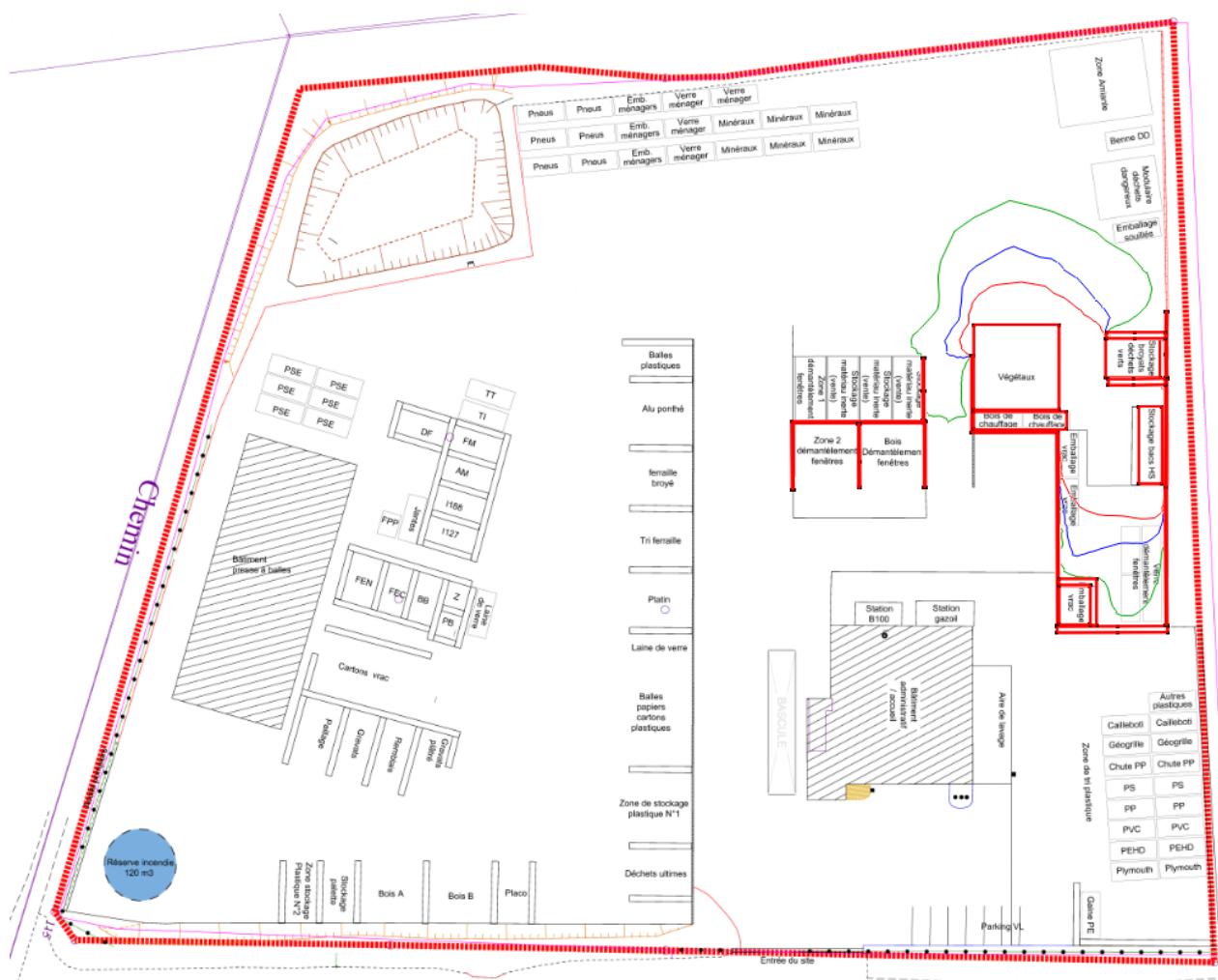


Figure 7 : Résultats des modélisations à hauteur d'homme (1,5 m de hauteur) – Fiche n°4

› Fiche n° 5 : Incendie des déchets de plastiques PE, PS, PP, PVC (mode de stockage : bennes non couvertes)

**Légende :**

- : seuil à 8 kW/m<sup>2</sup>
- : seuil à 5 kW/m<sup>2</sup>
- : seuil à 3 kW/m<sup>2</sup>
- - - - : limite de propriété

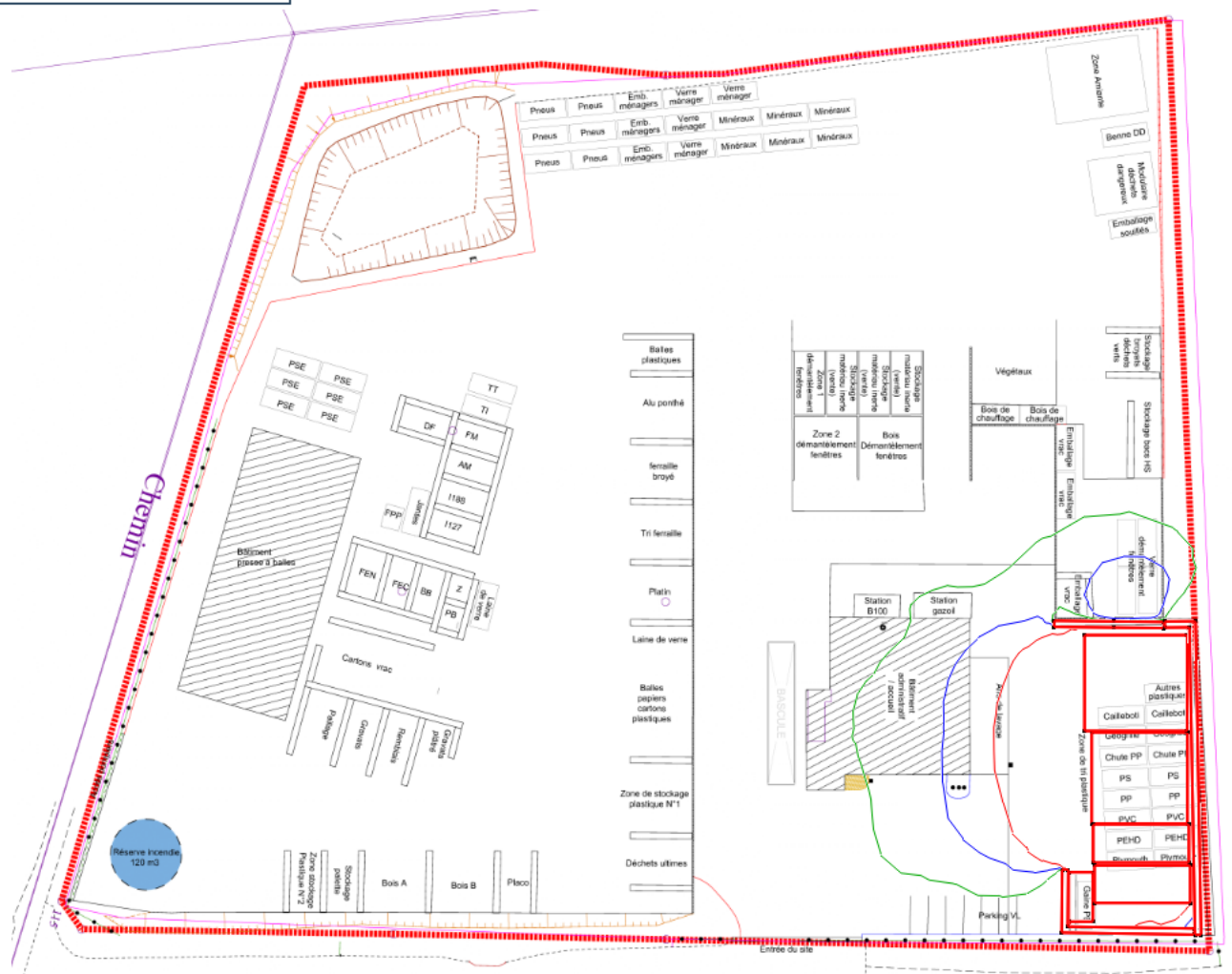


Figure 8 : Résultats des modélisations à hauteur d'homme (1,5 m de hauteur) – Fiche n°5

### 3.2. Déchets

**Demande de complément :** les quantités de déchets non dangereux ne sont pas précisées dans les tableaux pages 44 et 45.

**Réponse :**

Le tableau mis à jour est présenté en pages suivantes.

Produit	Etat	Quantité maximale	Phrase de risque								
			Combustible	Inflammable	Comburant	Corrosif	Toxique	Ecotoxique	Dangereux, nocif et irritant	Gaz sous pression	Dangereux pour la santé
<b>Atelier</b>											
HUILE MOTEUR	Liquide	400 L	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT	Liquide	208 L	-	X	-	-	-	-	X	-	X
LUBRIFIANT POUR CIRCUITS HYDRAULIQUES	Liquide	1 500 L	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LAVE GLACE HIVER / ETE	Liquide	220 L	-	X	-	-	-	-	X	-	X
PRODUITS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	Liquide, Aérosol	30 L	--	X	--	X	-	X	X	X	X
<b>Station carburant</b>											
AD BLUE	Liquide	2 500 L	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gazole TOTAL	Liquide	15 m <sup>3</sup>	-	X	-	-	-	X	X	-	X
GNR	Liquide	2 000 L	-	X	-	-	-	X	X	-	X
BIOCARBURANT	Liquide	40 m <sup>3</sup>	-	X	-	-	-	-	-	-	-

Déchets non dangereux											
Plastiques divers	Solide	6 730 m <sup>3</sup>	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchets ultimes	Solide		X	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchets verts	Solide		X	-	-	-	-	-	-	-	-
Broyat déchets verts	Solide		X	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartons	Solide		X	-	-	-	-	-	-	-	-
Bois A et B	Solide		X	-	-	-	-	-	-	-	-
Bois de chauffage	Solide		X	-	-	-	-	-	-	-	-
Pneus	Solide		X	-	-	-	-	-	-	-	-
Palettes bois	Solide		X	-	-	-	-	-	-	-	-
Paillage	Solide		X	-	-	-	-	-	-	-	-
Platin, Aluminium, Zinc, Inox, Titane, fonte	Solide	450 m <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	
Placo	Solide		-	-	-	-	-	-	-	-	
Ferrailles	Solide		-	-	-	-	-	-	-	-	
Laine de verre	Solide		-	-	-	-	-	-	-	-	
AG mêlé et démol	Solide		-	-	-	-	-	-	-	-	
Non ferreux	Solide		-	-	-	-	-	-	-	-	
Ferrailles	Solide		-	-	-	-	-	-	-	-	
Déchets inertes											
Gravats	Solide	100 m <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remblais	Solide		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verre	Solide	245 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Déchets dangereux dont DEEE											
Petits appareils électroménagers, écrans et gros électroménagers hors froids <sup>(1)</sup>	Solide/ Liquide/ Gaz	49 tonnes <i>(dont 30 t d'amiante, 2 t de batteries et 17 t d'autres déchets dangereux)</i>	X	X	-	-	X	X	X	-	X
Gros électroménagers froids <sup>(2)</sup>	Solide/ Liquide/ Gaz		X	X	-	-	X	X	X	-	X
Néons <sup>(3)</sup>	Gaz		-	-	-	-	X	X	-	X	X
Ampoules <sup>(4)</sup>	Gaz		-	X	X	X	X	X	-	X	X
Emballages vides souillés	Solide/ Liquide		X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>
Produits phytosanitaires	Solide/ Liquide						X	X	X		X
Déchets pâteux (peintures et graisses)	Liquide/ pâteux			X					X		
Solvant	Solide/ Liquide			X				X	X		
Batteries <sup>(6)</sup>	Solide/ Liquide		X	-	-	X	-	-	-	-	X
Huiles de vidange	Liquide		X	-	-	-	-	X	-	-	-
Piles	Solide/ Liquide		-	-	-	-	X	X	-	-	X
Aérosols	Solide/g az	-	X	-	-	-	X	X	-	-	
Amiante	Solide	-	-	-	-	-	-	-	-	X	

### 3.3. Gestion des eaux du site

**Demande de complément :** *L'exploitant utilisant un système de confinement externe des eaux d'extinction, un système de vanne de barrage automatique et manuel est-il prévu ? Ce système pourrait être asservi à une détection incendie.*

**Réponse :**

La notion de vanne de confinement apparaît dans les documents et pages ci-après :

Nom du document	Pages
Dossier technique	Page 27
Dossier étude de dangers	Pages 35, 80, 81, 83, 84, 85, 135

Il est indiqué qu'une vanne de confinement en sortie de bassin est actionnée pour empêcher le rejet de ces eaux en cas de sinistre ou pollution. Nous reformulons ce point, en effet il s'agit d'une pompe de relevage qui en cas d'incendie, est arrêtée manuellement par l'exploitant. Les eaux restent ainsi confinées dans le bassin de rétention du site. En cas de coupure générale d'électricité, la pompe de relevage est automatiquement coupée, entraînant un confinement des eaux dans le bassin de rétention.

### 3.4. Modélisation des flux thermiques

**Demande de complément :** *dans la fiche n°1 flux de 8 kW/m<sup>2</sup> en provenance des cases de stockage atteint la structure du bâtiment abritant la presse à balles, contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier du pétitionnaire. Il y a donc bien un effet domino sur ce bâtiment. De ce fait, il est demandé à l'exploitant de préciser la dispersion des flux thermiques vers ce bâtiment en complétant sa modélisation. La présence de balles de déchets au moment de l'incendie peut également aggraver celui-ci. Ce facteur doit donc être pris en considération dans la nouvelle modélisation.*



**Réponse :**

Il s'agit bien d'une erreur de notre part, en effet, dans la fiche n°1, le flux de 8 kW/m<sup>2</sup> en provenance des cases de stockage atteint la structure du bâtiment abritant la presse à balles.

Dans ce cadre, un mur en blocs béton de 4m de hauteur et 80 cm d'épaisseur a été ajouté entre le stockage de carton et le bâtiment abritant la presse à balles. La dispersion des flux thermiques tenant compte de la présence de ce nouveau mur en blocs béton est présentée ci-après.

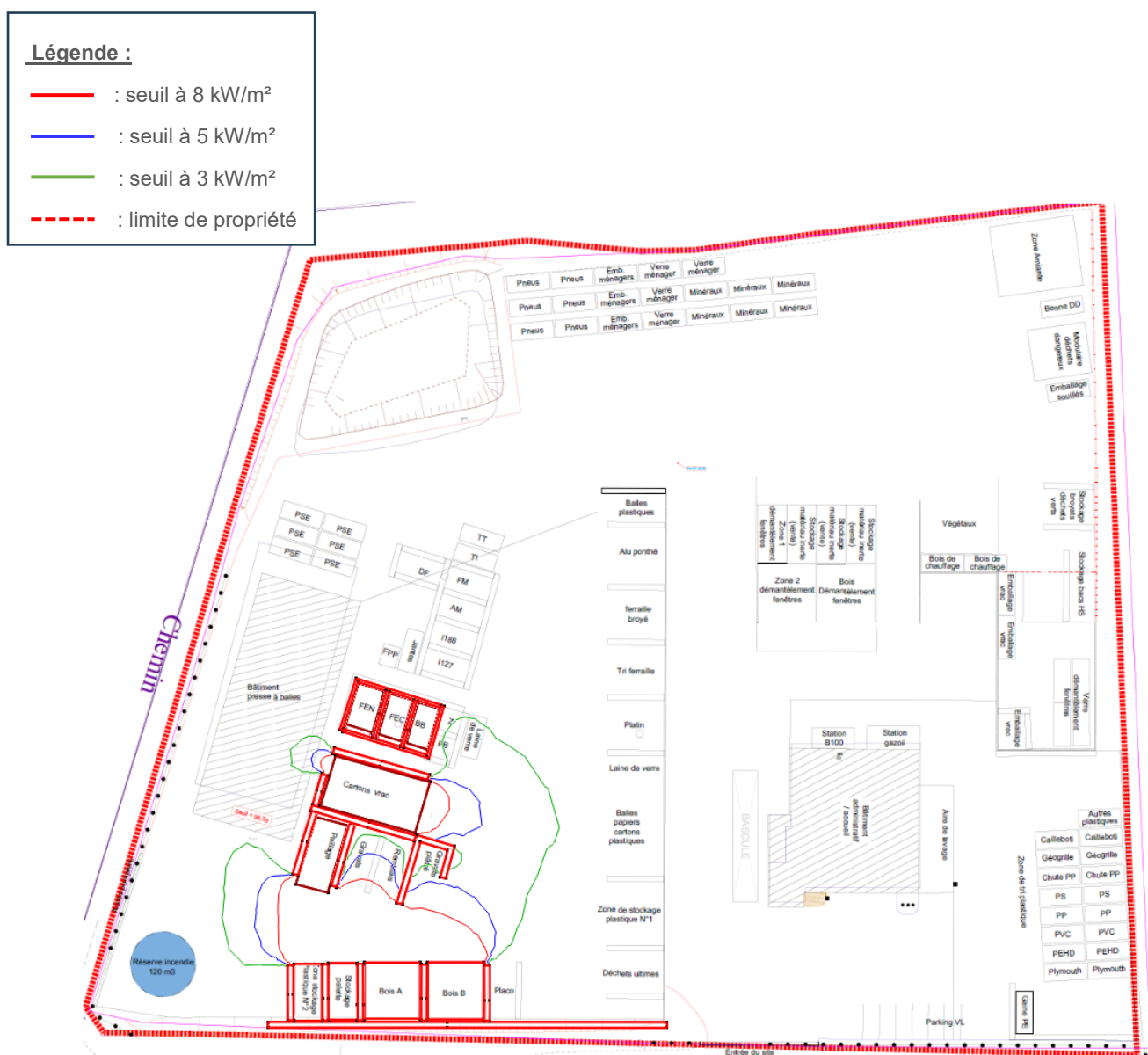


Figure 9 : Résultats des modélisations à hauteur d'homme (1,5 m de hauteur) – Fiche n°1

Les flux de 3 kW/m<sup>2</sup>, de 5 kW/m<sup>2</sup> et de 8 kW/m<sup>2</sup>, à hauteur d'homme, ne sortent pas des

limites de propriété.

Le flux de 8 kW/m<sup>2</sup> n'atteint pas de structures ou de stocks combustibles à proximité.

La réserve incendie se trouve en dehors des flux de 3 kW/m<sup>2</sup>, de 5 kW/m<sup>2</sup> et de 8 kW/m<sup>2</sup>.

**Aucun effet domino n'est à prévoir à l'intérieur ni à l'extérieur du site.**

**Demande de complément :** *L'exploitant devra également expliciter quelles sont les mesures passives et actives qu'il peut mettre en œuvre afin de limiter le risque de propagation d'un incendie sur ce bâtiment. Il lui est également demandé d'indiquer quel est le volume potentiel de balles de déchets pouvant être présentes à l'intérieur du bâtiment à un instant t.*

**Réponse :**

Aucun stockage de déchets n'est envisagé dans le bâtiment. Le bâtiment servira uniquement de protection à la presse contre les intempéries.

Les déchets qui transitent par la presse à balles n'ont pas vocation à rester dans le bâtiment. Les balles sont rapidement mises en stockage extérieur dans des cases dédiées sur site.

Une procédure de contrôle des déchets est mise en œuvre en entrée de presse à balles.

Le bâtiment est doté d'extincteurs et se trouve à proximité de la réserve incendie du site. De plus, la société SECAF-CHAMFRAY étudie la possibilité de mettre en place des caméras thermiques au niveau de la presse à balles.

**Demande de complément :** *Aucun scénario d'explosion des cuves de gasoil et de biocarburant lors d'un dépotage ou de tout autre évènement accidentel n'est décrit dans l'étude de dangers, alors que le risque est important et pourrait potentiellement entraîner des effets dominos sortant du site. Le sol de cette zone est également susceptible d'être souillé par des huiles ou des carburants, ce qui peut aggraver le risque d'incendie accidentel. L'exploitant devra donc compléter la partie « Scénarios » par une modélisation des flux thermiques et des effets de surpression partant de la station de carburant.*

**Réponse :**

Pour rappel, le site dispose d'une station carburant avec la présence de quatre cuves aériennes double paroi avec détecteur de fuite comme suit :

- Une cuve Gazole de 15 m<sup>3</sup>,
- Une cuve GNR de 2 000 L,
- Une cuve AdBlue de 2 500 L,

- Une cuve de Biocarburant de 40 m<sup>3</sup>.

Les risques identifiés au niveau de la station carburant sont les suivants :

- Pollution suite à un épandage accidentel de produit,
- Feu de nappe suite à un épandage accidentel de produit et à la présence et à l'activation d'une source d'inflammation,
- Explosion dans la cuve de stockage suite à la présence et à l'activation d'une source d'inflammation interne.

### › **Pollution suite à un épandage accidentel de produit**

Concernant le risque pollution suite à un épandage accidentel de produit, le risque est considéré comme maîtrisé et faible au regard des mesures mises en œuvre sur le site, en effet :

- les cuves de stockage de gasoil et le biocarburant sont équipées de dispositifs fiables et éprouvés pour éviter tout débordement lors du dépotage,
- les cuves sont situées sur une aire entièrement bétonnée et étanche,
- le dépotage et la distribution de ces produits font l'objet d'une procédure documentée et fonctionnelle,
- les cuves sont conçues et installées de façon à ce qu'en cas d'inondation le produit ne puisse pas être déversé vers le milieu naturel : cuve aérienne à double paroi qui permet de pallier une fuite,
- les cuves sont situées sur une aire totalement étanche reliée à un séparateur à hydrocarbures spécifique muni d'un obturateur automatique
- Le réseau d'eaux pluviales de voirie du site débouche sur un bassin de rétention étanche équipé d'un système d'arrêt de la pompe de relevage permettant d'obturer le réseau des eaux pluviales, et permettant ainsi de contenir une éventuelle pollution sur le site.

Les opérateurs disposent du matériel sur site pour nettoyer en sécurité un épandage accidentel de gasoil et/ou de biocarburant (présence d'un kit-antipollution sur le site).

### › **Feu de nappe suite à un épandage accidentel de produit et à la présence et à l'activité d'une source d'inflammation**

Concernant le risque feu de nappe suite à un épandage accidentel de produit et à la présence et à l'activité d'une source d'inflammation, le risque est considéré comme maîtrisé et faible au regard des mesures mises en œuvre sur le site, en effet :

- les cuves sont équipées de dispositifs fiables et éprouvés pour éviter tout débordement lors du dépotage ;
- les cuves sont situées sur une aire entièrement bétonnée et étanche,
- le dépotage de ces produits fait l'objet d'une procédure documentée et fonctionnelle ;
- les cuves sont conçues et installées de façon à ce qu'en cas d'inondation le produit ne puisse pas être déversé vers le milieu naturel : cuve aérienne à double paroi qui permet de pallier une fuite,
- les cuves sont situées en extérieur en dehors des zones d'effets thermiques liées à l'incendie d'un stock de déchets combustibles,
- les consignes d'exploitation établies et affichées sur sites portent sur :
  - l'interdiction de fumer et de vapoter sur le site,
  - l'interdiction d'apporter un feu sous une forme quelconque,
  - l'obligation du permis de feu en cas de travail par point chaud.

### › **Explosion dans la cuve de stockage suite à la présence et à l'activation d'une source d'inflammation interne**

Concernant le risque explosion dans la cuve de stockage suite à la présence et à l'activité d'une source d'inflammation interne, le risque est considéré comme maîtrisé et faible au regard des mesures mises en œuvre sur le site, en effet l'explosion est assimilée à une expansion volumique violente et soudaine, accompagnée ou non d'une onde de chaleur.

L'explosion est le résultat :

- soit d'un éclatement, cas assez fréquent que l'on rencontre par exemple lorsqu'il règne une pression anormalement élevée dans un appareil suite à un mauvais fonctionnement de l'installation, ou encore par rayonnement thermique d'un incendie à proximité et enfin par l'explosion d'un récipient mal dégazé ;
- soit l'explosion d'un nuage de gaz ou de vapeurs formés à la suite d'une rupture de canalisation par exemple, ou d'un détendeur sur une bouteille.

Le risque d'explosion est très improbable sur le site car il faut une pression importante pour qu'un tel risque existe, ce qui n'est pas le cas en temps normal, sauf s'ils ont été préalablement chauffés (par un incendie proche par exemple). Sur le site de Vougy, les cuves sont situées en extérieur en dehors des zones d'effets thermiques liées à l'incendie d'un stock de déchets combustibles.

Enfin, la plupart des liquides inflammables ont une température d'auto-inflammation<sup>1</sup> comprise entre 300°C et 550° ce qui rend une explosion peu probable. De plus, il n'y a pas d'intervention de prévue à l'extérieur ou l'intérieur des cuves qui pourrait

---

<sup>1</sup> La température d'auto-inflammation (TAI) désigne la température la plus basse à partir de laquelle un mélange gazeux (air-vapeur) s'enflamme spontanément en l'absence d'une source d'inflammation, comme une flamme ou une étincelle.

provoquer une étincelle.

**En conclusion et au regard de l'argumentaire dressé ci-avant, une modélisation des flux thermiques et des effets de surpression partant de la station de carburant ne semble pas justifiée.**